

L'An deux mille quinze, le 22 janvier à dix neuf heures et quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-DE-LOSNE, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Madame Marie-Line DUPARC Maire.

Présents : Mesdames DEPNEY Martine, DUPARC Marie-Line, HUGUENOT Caroline, MERLE Céline, VIEUX Carine et Messieurs BARBERET Jacques, BENOIT David, GAILLARD Hervé, LEBLANC Romuald, PARANT Maurice et POUSSOT Jean-Pierre (arrivé à 19 h 40).

Absents : Mesdames ELIBOL Sabine (procuration à DUPARC Marie-Line), GARCIA Jacqueline et Messieurs DELGRANGE Patrick, MERLE Jean-François (procuration à MERLE Céline).

formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame VIEUX Carine

Madame le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 20 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Madame Le Maire propose ensuite de procéder à l'examen de l'ordre du jour.

N° 15-001 / DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU PAYS LOSNAIS

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2014 prononçant la fusion au 1^{er} janvier 2015 du syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de LAPERRIERE-SUR-SAONE et du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement du pays Losnais,

Vu les statuts du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement du pays losnais,

Madame le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner les délégués à ce nouveau syndicat (2 titulaires et 2 suppléants).

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Madame DEPNEY Martine
- Monsieur GAILLARD Hervé

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Monsieur PARANT Maurice
- Monsieur LEBLANC Romuald

Sont élus en qualité de titulaires :

- Madame DEPREY Martine
- Monsieur GAILLARD Hervé

Sont élus en qualité de suppléants :

- Monsieur PARANT Maurice
- Monsieur LEBLANC Romuald

Suffrages exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

N° 15-002 / EXAMEN DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) AU 1^{ER} DECEMBRE 2014

- Considérant l'arrêté préfectoral du 27 mai 2013 portant extension territoriale de « Rives de Saône », Communauté de Communes, Saint-Jean-de-Losne/Seurre, le 1^{er} janvier 2014 avec l'intégration de la commune de Brazey-en-Plaine,

- Considérant la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales, publiée le 16 août 2004 qui a modifié ce dispositif, l'article 1609 nonies C IV prévoit désormais que « les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission. Le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année. Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges »,

- Considérant le rapport établi par la CLECT et présenté à ses membres lors de la séance du 1^{er} décembre 2014,

- Considérant que ce rapport a été approuvé à l'unanimité par les membres de la CLECT du 1^{er} décembre 2014,

- Considérant que ce rapport a été approuvé à l'unanimité par les délégués communautaires lors du conseil communautaire de « Rives de Saône » du 15 décembre 2014,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Entérine le rapport de la CLECT.

Suffrages exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

N° 15-003 / SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPERATION AVEC POLE EMPLOI DE BEAUNE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, son entretien en décembre dernier avec Monsieur DE HARO, Directeur de l'agence de POLE EMPLOI de BEAUNE, au sujet de la situation des demandeurs d'emploi sur la ville de Saint-Jean-de-Losne. A l'issue de cette réunion, il avait été convenu la mise en place d'une convention de coopération entre la ville et Pôle Emploi Beaune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Approuve la proposition de convention avec Pôle Emploi Beaune,
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 02/02/2015.

Suffrages exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

N° 15-004 / CREATION D'UN POSTE DE BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNAL

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le policier municipal intercommunal en poste, qui travaille sur les communes d'Echenon, Saint-Usage et Saint-Jean-De-Losne fera valoir ses droits à la retraite à compter du 16 mars 2015.

Aussi, il convient de prévoir son remplacement à compter du 1^{er} mars 2015 afin de permettre au nouvel agent recruté, de travailler en binôme avec le futur agent retraité pendant une période de deux semaines, afin qu'il se familiarise au mieux à son nouveau poste.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Décide la création d'un poste de brigadier de police municipale intercommunal à temps non complet à raison de 13 heures hebdomadaires,
- Modifie le tableau des emplois de la collectivité,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures pour l'exécution de la présente délibération,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Suffrages exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Madame le Maire aborde ensuite le point suivant fixé à l'ordre du jour, à savoir la lettre adressée à la Mairie de Saint-Jean-de-Losne par Madame la Sous-préfète et la Directrice Régionale des Finances Publiques fin décembre relative à l'examen des difficultés financières de la Commune. Le bilan de la situation fait ressortir que celle-ci s'est améliorée en 2013 et continue de s'améliorer en 2014 suite à différentes mesures prises (mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants, diminution de l'abattement général à la base de la taxe d'habitation, non remplacement du DGS). Il est recommandé à la Ville de poursuivre les actions déjà entreprises afin de redresser les finances (renégociation des prêts en

cours, transfert du bâtiment du canoë-kayak à la Communauté de Communes Rives de Saône, ...) et reconstituer des réserves avant d'engager de nouveaux investissements.

Monsieur GAILLARD Hervé intervient pour signaler qu'il est surpris de cette situation et estime que des dépenses inconsidérées d'investissements ont été effectuées sous la précédente mandature.

Monsieur PARANT Maurice signale qu'effectivement les aménagements du bâtiment ORVITIS à la Gare d'eau ont coûté à la Ville mais que si ces aménagements n'avaient été pris en charge par la Commune, le bâtiment n'aurait pas été construit.

N° 15-005 / DEMANDE DE SUBVENTION ADAPEI

Madame le Maire fait part de la demande de subvention présentée par l'association ADAPEI 21 qui œuvre auprès des personnes handicapées.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du budget 2014, la commune avait revu à la baisse les subventions attribuées aux associations locales et que le contexte économique ne permet plus de subventionner des associations extérieures.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

REFUSE l'attribution d'une subvention à l'ADAPEI 21.

Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

N° 15-006 / DEMANDE DE SUBVENTION CFA LA NOUE

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, la demande de subvention adressée par le CFA La Noue

Le CFA assure des missions de formation, d'éducation et accueille cette année, trois élèves de la Commune de Saint-Jean-de-Losne.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 35 € par apprenti, soit 105.00 € pour 2015,
- PRECISE que crédits seront inscrits au budget primitif 2015.

Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

N° 15-007 / DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA BATIMENT COTE D'OR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le CFA BATIMENT COTE D'OR a sollicité auprès de la Mairie, l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le CFA du bâtiment a été créé en septembre 1973 et accueille cette année près de six cents jeunes en formation dans tous les métiers du bâtiment, du CAP au BTS, en passant par le BP et le bac professionnel. Il développe également en fonction des demandes spécifiques des entreprises des actions de formation continue en direction des salariés (habilitation électrique, échafaudage...).

Madame le Maire précise qu'un élève de la commune est scolarisé au sein de cet établissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 35 € par élève scolarisé,
- PRECISE que crédits seront inscrits au budget primitif 2015.

Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

N° 15-008 / FIXATION DU LOYER D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le logement N°31 de type IV, d'une superficie de 120 m² situé au 5 Rue du Château dans l'enceinte du groupe scolaire de la ville est vacant depuis le 1^{er} novembre 2014.

Madame le Maire précise que le loyer de ce logement qui avait été occupé pendant plus de 20 ans par le même locataire, était inférieur au prix du marché local et que quelques pièces ont fait l'objet d'une rénovation (peinture, nettoyage et cirage du parquet...).

Afin de pouvoir relouer ce logement, Madame le Maire demande que soit défini le nouveau montant du loyer qui sera appliqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de fixer à compter du 1^{er} février 2015, le montant du loyer mensuel à la somme de 550 €. Ce loyer sera à régler auprès du Trésor Public de Saint-Jean-de-Losne et sera révisé annuellement à la date anniversaire d'effet du bail, selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.
- Autorise Madame le Maire à signer le bail de location à intervenir.

Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

N° 15-009 / VENTE DU TERRAIN DU BASTION DU WAUXHALL

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'une étude « Village avenir » a été réalisée sur le territoire communal en 2011 et que cette étude avait identifié deux parcelles communales (parcelles AB 496 et 693) d'une superficie de 2 412 m² sur lesquelles, un projet immobilier peut être réalisé et qui s'inscrit dans la volonté politique de lutter contre la baisse de la population.

Le service des domaines avait procédé en février 2013 à l'estimation de la valeur vénale de ces biens et fixé le prix de vente à 20 € le m² pour les deux parcelles (AB 496 et 693).

En juillet 2013, la ville de Saint-Jean-de-Losne avait signé un compromis de vente avec Monsieur SERCAN Ismaël qui souhaitait acquérir ces terrains afin d'y construire un bâtiment à usage de bureaux et trois groupes de maisons jumelées.

La vente définitive n'a pas été réalisée avec Monsieur SERCAN (pas de dépôt du permis de construire avant le 31/12/2013 et d'autorisation de prêt avant le 30/04/2014), et ce dernier a demandé à mettre « ce programme en sommeil ». Aussi, Madame le Maire a notifié la résiliation aux torts exclusifs de Monsieur SERCAN du compromis de vente et a demandé le versement de l'indemnité de 10 % du prix de vente, au titre de la clause pénale.

Madame le Maire propose donc aux conseillers municipaux, une nouvelle mise en vente de ces deux parcelles, sachant que la demande d'estimation a été renouvelée auprès du service des domaines et que le Conseil Municipal peut fixer librement le prix du m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre ces deux parcelles,

FIXE le prix de vente au m2 à 42 €, soit une somme totale de 101 304 €.

PRECISE les propositions d'achat seront examinées lors d'un conseil municipal avec la présentation précise du projet de construction sur ces parcelles,

AUTORISE Madame le Maire à engager les démarches pour cette vente.

Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

N° 15-010 / VENTE DU MOBIL-HOME DU CAMPING

Madame le Maire fait état d'un mail adressé par Monsieur REINHARDT Jonathan qui demande à la Mairie de pouvoir se porter acquéreur du mobil-home qui se trouve sur le terrain de camping municipal « Les Herlequins », pour la somme de 150.00 €.

Cette proposition fait suite à la visite du mobil-home par Monsieur REINHARDT en compagnie de Monsieur PARANT Maurice, adjoint et de Monsieur GAUTHIER Hervé, responsable des services techniques, en date du 14 janvier 2015.

Monsieur REINHARDT a donc examiné le mobil-home qui serait vendu en l'état.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Approuve le principe de vente du mobil-home,

- Fixe le prix de vente à 150.00 €,

- Précise que le transport du mobil-home sera à la charge de l'acquéreur et qu'aucune réclamation ne sera reçue après son acquisition.

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

N° 15-011 / INVESTISSEMENTS URGENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET

Madame. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales. Article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 : Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame le Maire propose donc aux conseillers municipaux de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes :

Acquisition des panneaux pour le dispositif « voisins vigilants » et vidéo-protection avec mâts pour pose (article budgétaire 21578)	=	1 169.81 € TTC
Fourniture de détecteurs de fumée (article budgétaire 21568)	=	510.84 € TTC
Fourniture et pose d'une descente renforcée pour Noue à la salle à usages multiples (article budgétaire 2135)	=	499.20 € TTC
Fourniture et pose deux vidéoprojecteurs à l'école Primaire (article budgétaire 2183)	=	1 662.60 € TTC
Fourniture et pose d'un onduleur et d'un disque dur (article budgétaire 2183)	=	960.00 € TTC
Perceuse-visseuse et détecteur de métaux (BOSCH) (article budgétaire 2158)	=	89.98 € TTC

Le total des dépenses s'élève à 4 892.43 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

N° 15-012 / NUMEROTATION D'UNE VOIE

Madame Le maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier d'une habitante de la commune qui va prochainement emménager dans un appartement situé au dessus de la poste de la ville et pour lequel elle sollicite la création d'un numéro.

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2213-28 du CGCT,

DECIDE

- **De créer** le numéro **21 Place des Halles**,
- **D'autoriser** le Maire à prendre l'arrêté municipal en conséquence, et à en transmettre copie au service du cadastre.

Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

N° 15-013 / DEMANDE D'APPELLATION D'UNE RUE OU PLACE, DU 19 MARS 1962

Madame Le maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier adressé par la FNACA de Saint-Jean-de-Losne, qui demande qu'une rue ou une place de la ville soit dénommée rue ou place du 19 mars 1962.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE qu'il ne souhaite pas débaptiser une rue existante et que la question sera réexaminée à la création d'une nouvelle voie.

Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

N° 15-014 / DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame Le maire informe le conseil municipal que le Président de l'Association de Chasse du Grand Faguiet, qui organise un troc-broc (multi-collections), durant le week-end du 31/01 au 01/02/2015, sollicite l'autorisation d'occuper une partie du terrain place du port Bernard face à la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE l'association à installer quelques stands, Place du Port Bernard, à titre gratuit et précise que l'espace occupé devra être rendu propre et sans déchets d'aucune sorte après la manifestation.

Monsieur GAILLARD Hervé n'a pas souhaité prendre part au vote.

Suffrages exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux le dossier remis à chacun concernant l'élection du représentant des collectivités territoriales au Conseil d'Orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté et qu'ils peuvent se porter candidat.

Madame le Maire rappelle ensuite les dates des élections départementales qui auront lieu les 22 et 29 mars prochain et fait circuler un planning de présence pour la tenue du bureau de vote.

Romuald LEBLANC demande la parole afin d'informer les conseillers municipaux des différentes réunions auxquelles il a participé :

- AG de l'Office de Tourisme : Un point a été présenté sur la situation financière. Les projets doivent être défendus de façon équitable entre les deux OT de Seurre et St-Jean.. Le point de vente SNCF doit être maintenu à l'OT de St-Jean car il est très fréquenté par la population.
Madame DEPREY intervient pour préciser qu'il faut plus de partenariat avec l'OT et qu'il faut travailler ensemble pour avancer.
- Conférence des maires du 21 janvier 2015 en présence de la DGFIP : Les élus communautaires ont des choix stratégiques à faire en matière d'investissements (Projets Ambitions Côte d'Or, piscine de Seurre et atelier pour l'entreprise Le Boat). Une étude de prospective financière a été réalisée par la DGFIP afin de confronter la réalité financière de l'EPCI aux ambitions d'investissements. Différents scénaris ont été discutés pour la piscine à savoir la construction d'une piscine neuve couverte ou la réhabilitation de la piscine actuelle. Madame DEPREY estime que si une nouvelle piscine devait se construire, il faudrait qu'elle soit placée au centre du nouveau canton. Différents leviers de financement sont proposés afin de réaliser ces investissements et seront discutés lors du prochain bureau communautaire.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS :

- **Commission « Cadre de vie, Fleurissement, sécurité des personnes et des biens »** : Jacques BARBERET, Président de la commission informe que le dispositif « Voisins Vigilants » avance et que le protocole devrait être signé avec Madame la Sous-préfète et la gendarmerie le 10 février 2015. Une réunion avec les voisins vigilants et la gendarmerie sera organisée le 4 février 2015.
La réunion des présidents d'associations se tiendra le 5 février prochain afin d'organiser au mieux le planning des manifestations. Un point est fait sur la mise en place d'un marché hebdomadaire, mais il y a peu de retour pour le moment et les commerçants sont encore en cours de démarchage.
- **Commission « Jeunesse et Sport »** : Caroline HUGUENOT indique que Madame Michèle SOULLIAERT a intégré la commission en qualité de membre extérieur. Les dossiers de demande de subvention pour la ludothèque seront retirés par Florence POUSSOT auprès de la CAF, du FAVA et de la Mairie. Différents contacts sont pris afin de prévoir des animations pour l'été prochain. La formation théorique des ludothécaires se poursuit et se terminera par un stage pratique de 40 heures.
Certains membres de la commission ont rencontré des responsables de la crèche privée « l'Odyssee des bébés » à Longvic. Lors de cette rencontre, une visite de la crèche a été faite et ensuite le fonctionnement de cette crèche a été examiné. Un rendez-vous a été fixé le 26 janvier prochain avec Mesdames MACE du RAM et BERNASCONI conseillère technique en action sociale pour la PMI. Les statuts de l'Association sont en cours de rédaction.
- **Commissions « Culture, Patrimoine et Communication » et « Fêtes, Vie Associative et Animations »** : Madame DEPREY Martine a réuni ces deux commissions afin d'examiner l'organisation de la fête du bicentenaire de la Légion d'Honneur. Après discussion, la date de célébration a été fixée au samedi 12 et dimanche 13 septembre, en raison de la libération de la ville le 10 septembre. Pour ces deux journées, il est envisagé d'organiser :
 - - le samedi 12 en fin d'après-midi :
 1. La reconstitution d'un bivouac napoléonien avec manœuvres, feu... sur la place d'Armes,
 2. L'inauguration des canons et projection d'une vidéo sur les murs avec une délégation d'officiels,
 3. Bal populaire avec buvette et sono place Jean BART

- le dimanche 13 :

1. Messe
2. Défilé de la garde napoléonienne, batterie fanfare, 51^{lè} régiment
3. Apéritif
4. Banquet républicain.

L'association Villco sera sollicitée afin de mettre en vitrine les collections relatives à Napoléon.

Contact va être pris avec l'Assemblée départementale des membres de la légion d'honneur pour envisager la tenue de leur assemblée générale à Saint-Jean-de-Losne à cette date.

D'autres projets sont en cours d'examen : timbre poste, badge, fève, cuvée de la légion d'honneur...

Au cours de cette réunion, le dossier concernant la somme léguée par Mme DUCRET aux travaux de l'église a été discuté. Contact a été pris avec Monsieur PALLLOT, architecte en chef des monuments de France pour faire le point sur l'étude qui avait été commandée en 2004 et un rendez-vous a été posé pour le 6 février prochain afin d'examiner les travaux urgents à effectuer. Des subventions auprès de la DRAC, des conseils général, régional et de la Fondation du Patrimoine pourront être demandées.

- **Commission « Tourisme, Commerce et développement économique »** : Martine DEPREY rend compte de la réunion du 19 janvier au cours de laquelle une matinée de mobilisation de l'ensemble de la population, des écoles, des associations a été décidée et fixée au 11 avril 2015. Une large information sera faite et un programme de nettoyage sera défini lors d'un tour de ville fixée au 2 février. Les grandes surfaces (Casino et Intermarché) seront sollicitées pour la fourniture gratuite de sacs poubelles, gants jetables.... Le rendez-vous est fixé le 11 avril à la salle polyvalente et cette matinée se terminera par un apéritif.

Madame le Maire, souhaite que chaque week-end de juillet et d'août fassent l'objet d'une animation qui concernerait un pays en fonction de la nationalité des touristes que nous accueillons. L'idée est de trouver un camion de marché du temps ou une caravane qui serait implanté devant le crédit agricole. Ce camion serait décoré et permettrait à un commerçant de faire connaître les spécialités alimentaires et l'artisanat de son pays. Romuald LEBLANC est à la recherche d'un véhicule. Il est également envisagé de mobiliser les restaurateurs locaux afin qu'ils préparent un plat en liaison avec le pays concerné.

COMMUNICATIONS DU MAIRE :

- La ville a été félicitée par le Conseil Général 21 pour la distinction obtenue au concours 2014 des villes et villages fleuris en Côte d'Or.
- Diverses associations ont remercié la Ville pour le versement de la subvention 2014.
- Madame le Maire a eu un entretien avec le Président de la Communauté de Communes « Rives de Saône » qui envisage la reprise du local Canoë-kayak et celle de la salle d'activités physiques à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Lors du prochain conseil municipal, la reprise du camping avec la signature d'une nouvelle convention sera examinée. Madame MERLE Céline évoque le problème des déchets qui s'accumulent au niveau du ponton et qui occasionnent de mauvaises odeurs et une vue désagréable pour les campeurs. Le problème relève de la compétence de la Communauté de communes.
- Madame le Maire relate son entretien avec Monsieur SAUVADET, Président du Conseil Général : la PMI est à la recherche d'un local plus grand et plus adapté sur la commune. La question de la reprise de la voirie du Bastion des Charmilles dans le domaine départemental a été refusée par le Président SAUVADET. Les services de la MICA du CG 21 ont été sollicités afin d'examiner avec eux le dossier des travaux du Bastion des Charmilles. Monsieur GAILLARD Hervé précise que les travaux du SIAPA avancent bien et que ceux de St-Jean commenceraient en mars ou avril prochain.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GAILLARD Hervé qui souhaite poser quelques questions :

- La ville de St-Jean a-t-elle des emprunts « toxiques » en cours = non
- Serait-il possible d'enlever une ampoule sur deux, sur l'éclairage public afin de faire des économies d'électricité et propose de faire une visite le soir avec le service technique afin de voir si cela est possible.

Madame le Maire lève la séance à 21 h 55.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2015

N° de délibération	OBJET
15-001	DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU P AYS LOSNAIS
15-002	EXAMEN DU RAPPORT DE CLECT AU 1 ^{ER} DECEMBRE 2014
15-003	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPERATION AVEC POLE EMPLOI DE BEAUNE
15-004	CREATION D'UN POSTE DE BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNAL
15-005	DEMANDE DE SUBVENTION ADAPEI
15-006	DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA LA NOUE
15-007	DEMANDE DE SUBVENTION DU CFA BATIMENT COTE D'OR
15-008	FIXATION DU LOYER D'UN LOGEMENT COMMUNAL
15-009	VENTE DU TERRAIN DU BASTION DU WAUXHALL
15-010	VENTE DU MOBIL-HOME DU CAMPING
15-011	INVESTISSEMENTS URGENTS AVANT LE VOTE DU BUDGE
15-012	NUMEROTATION D'UNE VOIE
15-013	DEMANDE D'APPELATION D'UNE RUE OU PLACE DU 19 MARS 1962
15-014	DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC